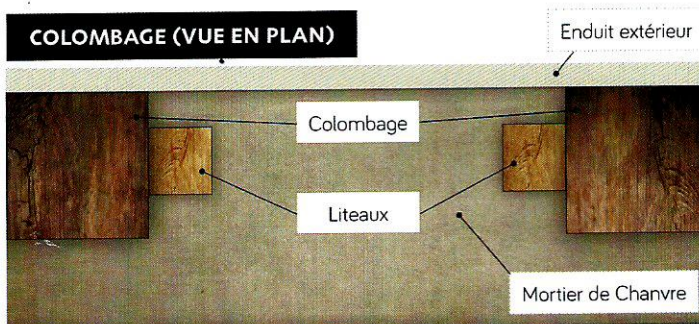


RÉALISATION DE COLOMBAGES ET DE MURS BANCHÉS EN CHAUX ET CHANVRE

1 Préparation du chantier

! Le mur en béton de chanvre doit être obligatoirement réalisé sur un soubassement avec une garde au sol d'au moins 20 cm. Une rupture de capillarité doit être mise en place entre le soubassement et le béton de chanvre.



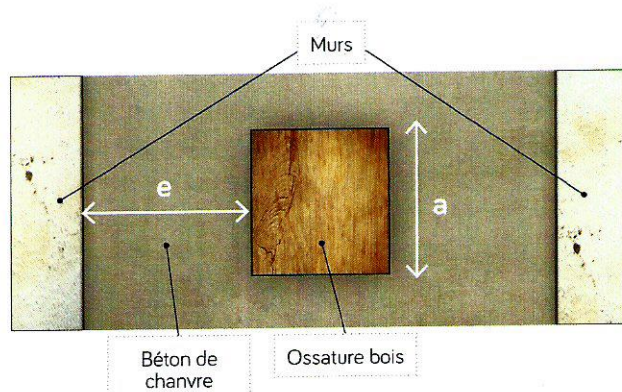
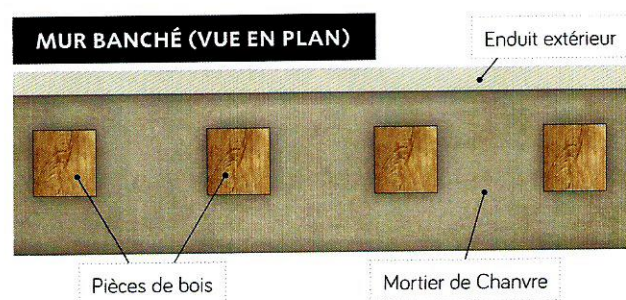
COLOMBAGE

PRÉVOIR LA POSE d'un liteau ou tasseau cloué au milieu du colombage. Les surfaces ainsi traitées ne devront pas dépasser 60 cm en largeur (ou prévoir des tasseaux horizontaux tous les 50 cm) et pas plus d'un étage pour la hauteur soit 2,5 à 3 m². Le colombage devra être recouvert à l'intérieur par le béton Chaux/Chanvre (un recouvrement d'une épaisseur de 5 cm des pièces de bois de largeur inférieure à 6 cm et d'au moins



Nous déconseillons de réaliser des colombages apparents sur les deux faces (interdiction totale si une des faces donne sur l'extérieur). Pour l'intérieur, si pour des raisons d'esthétiques, de place, etc., un tel colombage devait être réalisé, il appartient au maître d'œuvre de prendre toutes les précautions utiles permettant d'assurer une bonne solidité de l'ensemble (pose de grillage, lattis, rainure, etc.).

8 cm pour les pièces de bois de largeur supérieure à 6 cm devra être réalisé). Une réservation de 15 mm à 20 mm devra être prévue à l'extérieur pour la réalisation des enduits. ■



MURS BANCHÉS

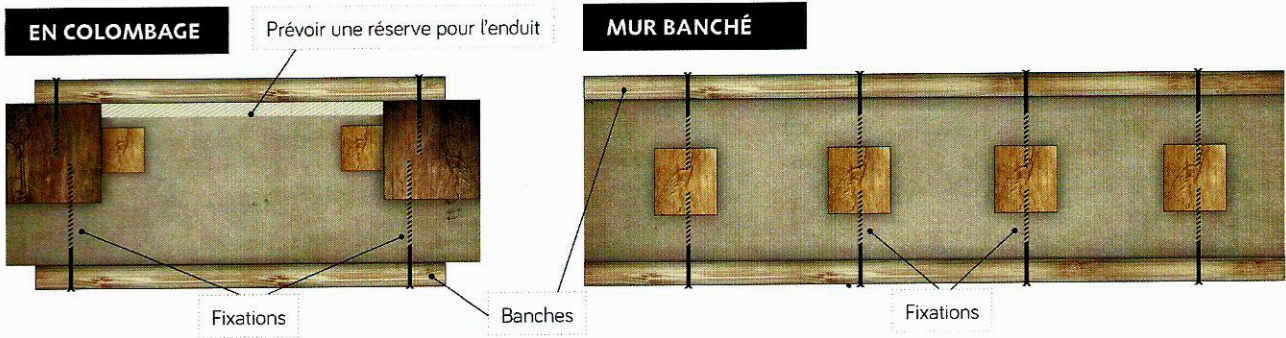
PRÉVOIR LA POSE de pièces de bois, celles-ci seront noyées dans le mortier Chaux/Chanvre avec un recouvrement minimum (voir tableau ci-dessous). Dans le cas où un enduit serait réalisé sur le banché de chanvre, les surfaces enduites ne devront pas excéder 9 m², des joints de fractionnement devront être disposés en conséquence et le banché de chanvre devra avoir une résistance suffisante pour supporter la pose d'un enduit. ■

TABLEAU D'ÉPAISSEUR D'ENROBAGE

Épaisseur de la pièce de bois (a) en cm	4	6	8	10	12
Recouvrement (e) en cm	7	8	9	10	11

2 Mise en place des banches

POSER LES BANCHES de chaque côté de l'ossature en laissant la place nécessaire entre l'ossature bois et les banches (voir schéma ci-dessous). Hauteur des banches 60 cm à 1 m. Maximum une hauteur de banche. ■



3 Dosage

DANS UN MÉLANGEUR : Introduire le chanvre dans le mélangeur et l'humidifier par pulvérisation jusqu'à ce qu'il change de couleur (il devient plus sombre). Ajouter le Batichanvre® ou Tradéco® par saupoudrage et continuer à humidifier pour obtenir un mélange homogène (temps de mélange 5 à 10 minutes).

DANS UNE BÉTONNIÈRE : Introduire l'eau et le Batichanvre® ou Tradéco®, laisser mélanger 3 à 5 minutes (le lait ainsi obtenu doit être homogène et sans grumeau) puis ajouter



Consommation indicative : pour 1 m³ en place, les quantités nécessaires seront de 1 050 litres de CHANVRE POITEVIN® et 10,5 sacs de Batichanvre® ou Tradéco®.

le chanvre décompressé et laisser malaxer afin d'obtenir un mélange homogène qui aura une consistance « de miettes agglomérées ». Ne pas laisser le mortier tourner dans la bétonnière.

DANS LES DEUX CAS de préparation, on veillera à obtenir un mélange homogène afin d'avoir un béton aéré dans lequel les particules de chanvre sont uniformément enrobées par le liant sans formation de « boulette ». ■

4 Conseils de mise en œuvre

LE MORTIER DE CHANVRE sera déversé par couches successives de 15 à 20 cm. Le tassement devra être soigné contre les banches et autour des pièces de bois. Remplir la première hauteur de banche puis fixer la seconde hauteur qui sera emplie sur au moins 20 à



25 cm, alors la 1^{re} hauteur de banches pourra être enlevée par glissement latéral (le temps pendant lequel le mortier devra rester entre banches ne pourra être inférieur à 20 minutes).

Après 2 jours de séchage, les murs banchés et colombages seront ré-humidifiés par pulvérisations modérées matin et soir pendant les 4 à 5 jours suivants, ou à défaut ils seront recouverts d'un film plastique pendant 7 à 10 jours.

- Si nécessaire, les parties supérieures ou d'accès difficile seront réalisées par remplissage manuel avec une banche d'un seul côté.
- Dans le cas de colombage où il sera difficile de créer avant la pose du mortier la réservation nécessaire à l'enduit, le mortier Chaux/Chanvre devra être immédiatement compacté après la pose de la banche pour obtenir la réservation de 1,5 à 2 cm.
- Dans le cas de difficultés à mettre en place les réservations nécessaires à la réalisation des enduits, ceux-ci pourront être réalisés en surépaisseur par rapport au bois. ■

5 Finitions en enduits et badigeons

La cohésion (taux d'adhérence) du banché de chanvre devra être d'au moins 0,3 MPa pour pouvoir recevoir un enduit de finition. Surface de 3 m² maximum pour les colombages et 15 m² maximum pour les murs banchés.

Après séchage, 30 jours minimum en été et 45 jours en hiver et protection obligatoire du mortier Chaux/Chanvre, les enduits ou badigeons pourront être réalisés.

À L'EXTÉRIEUR

Réaliser 2 couches comme suit :

1. Humidifier le béton Chaux/Chanvre.
2. Réaliser un gobetis au Batichanvre®.
Dosage : 1 sac de BATICHANVRE®/7 seaux de sable.
Épaisseur de 3 à 5 mm.
3. Laisser sécher : 4 à 7 jours minimum.
4. Réaliser la finition.

- **Finition talochée lissée** : elle sera réalisée uniquement en Téréchaux® au dosage de 1 sac pour 12 seaux de sable. La mise en couleur pouvant être assurée par un badigeon coloré.
- **Finition talochée éponagée** :
Téréchaux® dosage 1 sac pour 12 seaux de sable.
Chaux Colorée® dosage 1 sac pour 7 seaux de sable.
- **Finition grattée** :
Téréchaux® dosage de 1 sac pour 10 seaux de sable.
Chaux Colorée® dosage de 1 sac pour 7 seaux de sable. ■

À L'INTÉRIEUR

Il pourra être réalisé : soit un badigeon à la Chaux Naturelle, soit un enduit (voir précautions pour les surfaces) avec Téréchaux®, Decorchaux® ou Chaux Colorée®. ■

Ces travaux demandent une protection à l'eau de pluie.

La pose d'un joint périphérique entre les bois du colombage et le mortier Chaux/Chanvre sera réalisé si nécessaire afin d'éviter des pénétrations d'eau éventuelles.

Les ouvrages terminés ne doivent pas être en contact permanent avec de l'eau sous forme liquide.

La réalisation d'enduit sur des surfaces supérieures à 15 m² pour les murs banchés Chaux/Chanvre n'est pas prévue dans ce document car sujette à fissuration.